

# Le rôle de l'expert-comptable dans l'établissement des comptes annuels

---

Philippe BENZONI

Commission « Droit comptable et Technique de gestion »



# Le rôle de l'expert-comptable dans un contexte de crise



- Les points de vigilance lors :
  - De l'arrêté les comptes annuels
  - De la rédaction de l'annexe
  - De la rédaction du rapport de gestion

# Les points de vigilance lors de l'arrêté des comptes annuels

---



# La continuité de l'exploitation est-elle assurée ?



Les différentes situations rencontrées par les entreprises peuvent affecter l'établissement des comptes annuels :

■ La continuité est **assurée** : aucune incidence

■ La continuité est **incertaine** :

● Le principe de continuité est maintenu

● Mention spécifique en annexe

■ La continuité est **définitivement compromise** :

● Etablissement des comptes en valeur liquidative

# La continuité de l'exploitation est-elle assurée ?



- La continuité doit s'apprécier sur une période de 12 mois (NEP 570 § 6)
- Il est donc nécessaire de s'appuyer sur un prévisionnel de trésorerie afin de mesurer si le financement de l'exploitation est assuré pour les 12 prochains mois
- Points de vigilance lors de l'établissement du prévisionnel
  - Les nouvelles conditions de marché sont-elles intégrées ?
  - Quels sont les plans de réduction de charges ?
  - Doit-on prévoir des cessions d'actifs ou le lancement de nouvelles activités ?

## ● Immobilisations incorporelles et corporelles

### ■ Rappel : s'il existe un indice de perte de valeur

- Utilisation d'un test de dépréciation pour vérifier si la valeur actuelle < la valeur nette comptable

### ■ Pour les entreprises ayant mis en place des tests de dépréciation :

- Attention aux effets de la crise sur les business plan : évolution du CAHT, du BFR, de la trésorerie, des taux d'actualisation

# Evaluation des actifs et passifs



- Pour les autres entreprises, les tests de dépréciation vont devoir être mis en place. Exemple :
  - Réduction significative de l'activité d'une chaîne de production
  - Fermeture d'un point de vente
  
- **Remarques :**
  - En cas de dépréciation, la base amortissable est modifiée de façon prospective
  - Les reprises de dépréciation sont constatées en résultat

## ● Titres de participation

- Difficultés pour déterminer la valeur d'utilité (VU)
- VU = au minimum, estimation en fonction des capitaux propres de la filiale
  - Méthode admise par l'AMF (cf Bull COB n° 168, mars 1984) et l'Administration
  - Méthode simple et rapide
  
- ! Si la VU est supérieure à la valeur des capitaux propres :
  - Documentation appropriée au dossier de travail
  - Suivi de la valorisation dans le temps selon la même méthode
- ! Mesurer les conséquences des distributions massives de dividendes à une société mère

## ● Stocks de matières premières

- La chute des cours va impacter le niveau des provisions
- **Comptablement** : les MP intégrées dans des produits finis ne donnent pas lieu à provision si les produits finis sont vendus à un prix supérieur à leur prix de revient
- **Fiscalement** : la dépréciation des MP est possible même si le produit fini est vendu à un prix supérieur au prix de revient
  - Cet avantage fiscal suppose la constitution d'une provision comptable
  - Voir CE du 17/10/07, n° 284054

## ● Stocks de produits intermédiaires et finis

- Les coûts de production intègrent des frais fixes calculés sur la base de la **capacité normale** de l'outil industriel
- ! Les incidences de la **sous-activité** ne doivent pas être incluses dans l'évaluation des stocks
- La part des charges fixes non imputée constitue une charge de l'exercice au cours duquel la sous activité a été constatée
  
- Les Stocks de produits finis peuvent être dépréciés si les perspectives de ventes 2009 sont dégradées.
  - Exemple : soldes planifiées ou actions promotionnelles

## ● Créances clients

- Nécessité de mettre en place un système de veille de la solvabilité client :
  - Dégradation rapide de la santé financière des entreprises
  - Effets significatifs sur la trésorerie
  
- Face à l'augmentation du risque d'impayés, les entreprises sont susceptibles de modifier leurs modalités de dépréciation
  - Soit en dépréciant de façon plus rapide (dès les premiers incidents de paiement)
  - Soit en augmentant le taux de dépréciation

## ● Provisions pour restructuration

- Comptabilisation en 2008 si :
  - L'annonce aux tiers et aux représentants du personnel a été faite avant la clôture
  - Le plan doit être détaillé : activités, sites et personnels concernés, dépenses qui seront engagées
  
- Si l'annonce du plan intervient en 2009, avant l'arrêté des comptes annuels :
  - Aucune provision en 2008 mais information dans l'annexe

## ● Renégociation des emprunts

■ Deux situations sont fréquemment rencontrées :

- **La dette existante est renégociée** : le coût du rééchelonnement est étalé sur la durée résiduelle de l'emprunt
- **La dette existante est remboursée et remplacée** par une nouvelle : les coûts de remboursement anticipés sont inscrits en charges

## 🍌 Avantages fiscaux :

- Majoration des coefficients d'amortissement dégressif de 0.5 points

## 🍌 Remboursement anticipé de créances fiscales :

- Crédit d'impôt recherche
- Acompte d'impôt sur les sociétés
- Crédit de TVA : remboursable mensuellement
  
- Report en arrière des déficits (carry-back) : option très intéressante depuis que la créance en résultant est remboursable en 2009

⇒ **Amélioration** de la trésorerie et des capitaux propres

# Prise en compte des événements postérieurs à la clôture



- L'évolution rapide de la situation économique des entreprises nous impose d'être vigilant sur les événements post clôture
  - Impact dans les comptes 2008 si la sortie de ressources est liée à des conditions existantes à la **date de clôture**
    - Exemple : le licenciement d'un salarié entre la date de clôture et la date d'arrêté entraîne une provision si l'entretien préalable a eu lieu au cours du dernier mois de l'exercice : le licenciement est considéré comme probable à la clôture

# Prise en compte des événements postérieurs à la clôture



- Mention dans l'annexe si l'évènement est né après la date de clôture et s'il est significatif
- ! Mention obligatoire dans l'annexe si cet évènement est de nature à menacer la continuité d'exploitation
  - Exemple : rupture, en 2009, d'un contrat commercial majeur pour l'entreprise

# Les points de vigilance lors de la rédaction de l'annexe

---



# Les faits caractéristiques de l'exercice



- En période de crise, il convient d'informer les tiers afin qu'ils puissent apprécier les comptes de l'exercice et leur comparabilité avec ceux de l'exercice précédent
  
- Tout impact significatif de la crise sur les comptes annuels doit être expliqué :
  - Perte de chiffre d'affaires, et du résultat net
  - Dégradation du BFR
  - Diminution de la trésorerie

# Le principe de **continuité d'exploitation**



- Développer une mention dans l'annexe si l'entreprise connaît des difficultés et que la **continuité est incertaine** :
  - Préciser les raisons qui justifient le maintien du principe de continuité
  - Préciser l'analyse de la direction de l'entreprise sur les difficultés rencontrées
  - Décrire les hypothèses retenues et les mesures prises
  - Justifier que le financement est assuré sur une période de 12 mois

# Le principe de permanence des méthodes est-il respecté ?



- Sauf cas exceptionnels, la présentation des comptes et les méthodes d'évaluation ne peuvent être modifiées
- Sous réserve de respecter certaines conditions, des modifications sont toutefois possibles
  - Veiller à ce que le traitement comptable (effet rétrospectif) et l'information relative au changement soient correctement appliqués
  - Veiller à ce que le changement ne conduise pas à abandonner une méthode préférentielle
    - Exemple : impossible de passer de la méthode à l'avancement à la méthode à l'achèvement

# Le principe de permanence des méthodes est-il respecté ?



## ● Développer les mentions en annexe concernant :

- Les méthodes d'évaluation appliquées
- Les hypothèses retenues dans les estimations comptables
- Les principales sources d'incertitudes tant en matière d'estimation comptable que de continuité d'exploitation

## ■ Exemples :

- Hypothèses utilisées pour le calcul d'un test de dépréciation ou de détermination de la valeur d'utilité des titres de filiales
- Modalités de valorisation des stocks
- Modalités de dépréciation des créances douteuses
- Hypothèses retenues pour l'évaluation d'une provision pour restructuration

# Le hors bilan



- La crise augmente le risque de défaillance de débiteurs pour lesquels l'entreprise a donné sa garantie financière (caution)
  - Si le risque de paiement est avéré : impact sur les comptes
    - Exemple : garantie donnée à une banque au profit d'une filiale qui n'est plus en mesure de rembourser son emprunt
  - Actualiser l'information dans l'annexe concernant le montant du risque couvert et la situation financière du débiteur

# Les points de vigilance lors de la rédaction du rapport de gestion

---



# La rédaction du rapport de gestion



- Etre vigilant sur la qualité de l'information donnée et la cohérence avec la rédaction de l'annexe, notamment lors de la rédaction des paragraphes portant sur :
  - Les modifications intervenues sur la présentation des comptes et les méthodes d'évaluation
  - La situation de la société durant l'exercice écoulé
  - Les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'arrêté
  - L'évolution prévisible de l'entreprise

## ● L'évolution prévisible de l'entreprise

- Porter une attention particulière à ce paragraphe lorsque la continuité de l'exploitation est incertaine
- L'annonce de prévisions doit s'accompagner des hypothèses qui ont permis de les établir

## ● Le rapport de gestion doit comporter une information sur les risques auxquels l'entreprise est confrontée

# Mission de l'expert-comptable liée au financement du BFR

---



# Mission liée au financement du BFR



- La loi n° 2008 776 du 4 août 2008 (loi dite LME) se traduit par une réduction générale des délais de paiement.
- Incidences négatives sur la trésorerie des entreprises qui jouent le rôle de « banquiers intermédiaires » entre l'industrie en amont et le commerce de distribution en aval
- Des fédérations professionnelles (Automobile par exemple) proposent aux banques, avec le concours d'OSEO, d'octroyer des prêts, sur présentation d'un dossier

## ● MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DE L'EXPERT COMPTABLE

- Information du chef d'entreprise sur le dispositif de financement mis en œuvre par les Pouvoirs publics ;
- Assistance à l'élaboration des informations à publier en application des dispositions légales relatives aux délais de paiement ;
- Le cas échéant, l'assistance à la préparation du dossier de financement du besoin supplémentaire en fonds de roulement de l'entreprise.

# Mission liée au financement du BFR



## ● Outils disponibles :

- Modèle de lettre de mission
- Modèle de dossier

# Le rôle de l'expert-comptable dans un contexte de crise



Merci de votre attention

